

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidence**

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray–  
Saint-Michel–Parc-Extension*

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 20 février 2023**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE227231088**

**Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de reconstruction de conduites d'eau secondaires dans les avenues Saint-Ignatius et Prince-of-Wales dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 717 000,00 \$ (contrat: 3 060 000,00 \$, contingences: 306 000,00 \$, incidences: 351 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 501701 - 4 soumissionnaires conformes.**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

**Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE227231088**

*Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de reconstruction de conduites d'eau secondaires dans les avenues Saint-Ignatius et Prince-of-Wales dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 717 000,00 \$ (contrat: 3 060 000,00 \$, contingences: 306 000,00 \$, incidences: 351 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 501701 - 4 soumissionnaires conformes.*

À sa séance du 1<sup>er</sup> février 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 8 février 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué que la Direction de la gestion des actifs du Service de l'Eau explore de nouvelles approches pour solliciter le marché dans le cadre de travaux de réhabilitation de conduites d'eau, et ce, afin d'augmenter la concurrence et de contrer la hausse des prix observés depuis quelques années.

Dans cette perspective, l'appel d'offres pour ce contrat a été préparé avec l'objectif de mettre en compétition les techniques de reconstruction et de réhabilitation dans deux rues locales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Comme l'ont indiqué les invités, cette approche permet de considérer d'autres facteurs que le prix. Le comité de sélection devait évaluer les offres et donner un pointage selon trois critères : le prix (40 points), le délai des travaux (20 points) et la vie utile de l'actif (40 points).

Publié du 21 novembre au 15 décembre 2022, l'appel d'offres a suscité l'intérêt de six preneurs du cahier des charges, parmi lesquels cinq ont déposé une soumission. C'est l'entreprise Insituform Technologies Limited qui a obtenu le meilleur pointage avec l'option de reconstruction, alors que les autres firmes ont privilégié la technique de réhabilitation. D'après l'analyse des soumissions, qui révèle un écart de (-14,2 %) entre l'adjudicataire et l'estimation des professionnels internes, et la conformité de son offre, les responsables ont recommandé l'octroi de ce contrat à Insituform Technologies Limited.

Au terme de la présentation, les commissaires étaient curieux de savoir quelle était la différence, pour l'une et l'autre des techniques, sur la durée de vie des actifs. Selon les invités, la réhabilitation prolonge la vie d'une conduite d'eau d'environ 50 ans et une conduite neuve dure près de 100 ans. Les membres n'ayant pas d'autres questions, le président a remercié les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE227231088 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**